

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2014

Publication : 26/09/2014

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 19 SEPTEMBRE 2014

DECISION

Numéro 14 – 06 – 050

Décision 4 : L'attribution des marchés de travaux pour l'aménagement de la pharmacie à usage intérieur.

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 5 septembre 2014, s'est réuni le 19 septembre 2014 à partir de 11 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Messieurs André Cellier (Vice-président) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Claude Liogier (5^{ème} membre du bureau) ; Bernard Philibert (Président).

Exposé du rapport effectué par le Président :

La pharmacie à usage intérieur sera installée dans le bâtiment qui abrite le magasin départemental (elle est actuellement dans les locaux du centre départemental). Elle pourra bénéficier ainsi d'un espace plus important et plus fonctionnel.

Le montant estimatif des travaux est estimé à 171 900 € HT. Une consultation a été lancée sous la forme de la procédure adaptée (articles 28 du code des marchés publics). Il a été publié le 5 juillet 2014 au BOAMP, le 11 juillet à l'ESSOR, le 7 juillet au PROGRES, le 2 juillet 2014 sur Achatpublic.com et le 2 juillet 2014 sur le site du SDIS, conformément au règlement intérieur sur les marchés publics.

L'opération de travaux a été initialement allotie de la manière suivante :

Lot n° 1 : Menuiserie intérieure

Lot n° 2 : Plâtrerie - Peinture - Plafonds

Lot n° 3 : Sols minces PVC

Lot n° 4 : Monte charge

Lot n° 5 : Chauffage - Rafraîchissement- Ventilation - Plomberie - Sanitaire

Lot n° 6 : Electricité - courants faibles

La durée du marché est fixée à 4 mois, dont 1 mois de préparation, à compter de l'ordre de service de démarrage.

L'offre retenue pour chaque lot sera l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères d'attribution pondérés suivants :

1. **Prix** (pondération : 60) analysée sur la base du mémoire justificatif

2. **Valeur technique** (pondération : 30)

3. **Performances en matière de protection de l'environnement** (pondération : 10) analysées sur la base d'une note méthodologique sur le traitement des déchets de chantier notamment par le descriptif des dispositifs pour le conditionnement et le traitement de déchets.

La commission des marchés a été invitée à émettre un avis le 19 septembre 2014 sur l'attribution de ce marché.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

Le bureau suit les avis rendus par la commission des marchés réunie le 19 septembre 2014 concernant l'attribution du marché de travaux concernant l'aménagement de la pharmacie à usage intérieur (PUI) du SDIS 42 de la manière suivante :


Lot	Désignation	Sociétés retenues
1	Menuiserie peinture	GENEVRIER Parc Beaunier 42163 Andrézieux-Bouthéon
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-284210242-20140919-14-06-050-DE		
	Plâtrerie – peinture – plafonds	AS PEINTURE 8 rue Calixte Plotton 42000 St-Etienne
Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 26/09/2014 Publication : 26/09/2014		



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2014

Publication : 26/09/2014

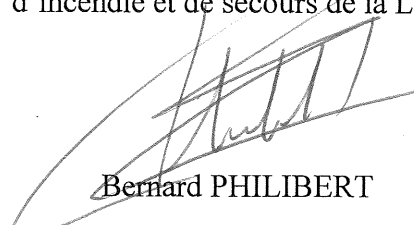
3	Sols minces	ASPIRCIR – SODASEM 8 rue des T ^{ri} rieuses ZA L ^e  se 42000 St-Etienne
4	Monte-charge	LOIRE ASCENSEUR 22 rue du Puits Rochefort 42100 St-Etienne
5	Chauffage – Rafraîchissement – Ventilation – Plomberie sanitaire	ABCVC 2 rue Notre Dame 42800 Genilac
6	Electricité – courants faibles	DOUSSON 39 rue Gustave Delory 42964 St-Etienne Cedex 09

Article 2 :

Le Président est autorisé à signer les pièces des marchés sous réserve de la production par les sociétés retenues des pièces visées à l'article 46 du code des marchés publics.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT